

Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, c'est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association.

Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

Changement de statuts

Les statuts actuels ne permettent pas de rémunérer les administrateurs-trices. L'impact grandissant de MW oblige certains administrateurs-trices à consacrer beaucoup de temps à l'association aux dépens de leurs activités salariées. Des indemnités d'un montant modeste sont envisagées mais demandent un changement de statuts. Le CA décide d'enclencher celui-ci. Ce sera l'occasion de toiler ce texte qui date de 2011.

Vie de l'association

Examen du budget prévisionnel 2024 qui sera soumis à l'assemblée générale.

Il est décidé de prendre un avocat en cassation pour l'affaire des moto-neiges de Chamrousse, de répondre aux lettres de félicitations de Renaud Muselier, de créer un groupe de travail inter-associatif afin d'écrire un plaidoyer pour une autre économie en montagne. Choix d'une méthodologie pour sélectionner les sujets à traiter par le groupe « pratiques sportives ».

Groupe de travail Aménagements

Un groupe de travail « Aménagements » est créé. Il comporte une quarantaine de membres avec des compétences variées. Un point est fait sur les actions de MW sur tous les massifs.

Prochaines réunions

La prochaine réunion de CA aura lieu le 12/12/2023 en visio-conférence.